

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9
Absents : 3
Exclus : /

L'an deux mil seize, le vendredi 26 février à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy Closet, Maire.

Etaient présents : MM. Guy Closet, Isabelle Eve-Gougeon, Thierry Malo, Jean-Louis Adde, Jean-Pierre Lehadouey, Jean-François Herbé, Géraldine Valognes, Evelyne Coantiec

Etaient excusés : Jonathan Dramard, Gaëtan Le Corvec, Mathilde Montigny (donne pouvoir à Guy Closet)

Date de convocation :
19 février 2016
Date d'affichage :
19 février 2016

Etaient absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Jean-Louis Adde

Approbation du procès-verbal du 29 janvier 2016

Objet : Exercice du droit de préemption

Aucun dossier.

Objet : Préparation du budget 2016

Monsieur le Maire présente, à titre informatif, le budget réalisé 2015 du CCAS. Le résultat de l'exercice est de + 299.00 euros. Le résultat antérieur de clôture 2014 était de 3 544.91 euros. Le résultat cumulé de clôture 2015 s'élève donc à 3 843.91 euros (299 + 3544.91).

Monsieur le Maire présente également les réalisations 2015 de la Commune. Pour le fonctionnement, le résultat de l'exercice 2015 s'élève à 134 907.31 euros. Il y avait un excédent reporté de 311 594.07 euros pour 2014 soit un excédant total de fonctionnement d'un montant de 446 501.38 euros (311594.07 + 134907.31).

Pour l'investissement, le résultat de l'exercice est déficitaire de 50 381.30 euros. Il y avait cependant un excédent reporté de 92 872.58 euros soit un excédent total d'investissement d'un montant de 42 491.28 euros (92872.58 – 50381.30).

L'excédant total cumulé pour 2015 s'élève donc à 488 992.66 euros.

Objet : Délibération pour la création d'un budget annexe « assainissement collectif du bourg »

Monsieur le Maire informe qu'un nouveau budget annexe va être créé dans le cadre de l'assainissement collectif du bourg.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte que ce nouveau budget annexe soit mis en place et autorise le Maire à prendre les dispositions nécessaires.

Objet : Délibération sur les subventions attribuées aux associations

Monsieur le Maire rappelle les subventions accordées aux associations pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire, dans l'ensemble, les subventions avec une subvention exceptionnelle de 1000 euros attribuée à l'association Chars à voile 2016 dans le cadre de l'organisation de l'Eurochar soit :

- Initiatives Brettevillaises	300 euros
- Initiatives Brettevillaises – salon des écrivains	300 euros

- Anciens Combattants	100 euros
- Aska	100 euros
- Club du 3 ^{ème} âge	150 euros
- Club des Manchots	100 euros
- Comité de jumelage	100 euros
- Comité Départemental du Tourisme	10 euros
- Comité des fêtes	300 euros
- Les Amis de la Bibliothèque	100 euros
- Les Amis de la MAPAD	50 euros
- Les Randos Brettevillaises	100 euros
- Société de chasse	100 euros
- Coopérative scolaire 15 enfants x 20 euros	300 euros
- AFM Téléthon	100 euros
- Les Marcheurs Iod'Ay	50 euros
- Chars à Voile 2016 (eurochar)	1000 euros

Objet : Délibération sur la convention « présence verte »

Madame Isabelle EVE-GOUGEON explique que la « présence verte » a pour mission de gérer un service de téléassistance dont peuvent bénéficier les personnes âgées ou handicapées. Il s'agit de répondre, dans le cadre d'une politique de maintien à domicile, aux difficultés de la vie quotidienne liées à l'isolement, la maladie, l'insécurité. Madame Isabelle EVE-GOUGEON présente l'avenant à la convention de partenariat au conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord concernant l'avenant présenté mais ne souhaite pas adhérer à l'option facultative.

Objet : Remplacement des bornes incendies

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de remplacement sont engagés par l'entreprise SAUR. La fin des travaux est prévue le 10 mars avec un coût diminué d'environ 800 euros.

Objet : Lancement de l'examen de la liste 41 bâti par la commission CCID

La commission des impôts se réunira le mercredi 23 mars 2016 à la Mairie (salle du Conseil).

Objet : Location de la paillote pour la saison estivale

Monsieur le Maire présente les aménagements qui vont être réalisés à la paillote par le locataire (rénovation du bar, mise en place d'un jeu de fléchettes, d'une TV et l'installation d'une antenne).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire pour la saison estivale 2016 le contrat de location avec Monsieur ERNOULT. Cette location est gratuite à l'exception des frais de fonctionnement (eau et électricité) qui seront à la charge du commerçant pour toute la durée de location. La licence IV, propriété de la Mairie, est en cours de transfert.

Objet : Projet politique sociale avec la Maison du Pays de LESSAY

Madame Isabelle EVE-GOUGEON présente les points essentiels du projet politique sociale. Il s'agit d'un dossier, géré par la commune, qui permet de bénéficier d'aides (CCAS, RSA, enfance, loisirs, etc.). Chaque commune doit faire une étude des besoins sociaux des habitants de la commune de la petite enfance aux personnes âgées.

Objet : Points sur les petits aménagements de l'Espace R. Jabet

Le problème des odeurs est toujours d'actualité. Un nouveau dispositif sera installé et testé.

Objet : Réunion d'information le dimanche 28 février sur le tour de France et l'Eurochar

Une première réunion d'information se tiendra le dimanche 28 février à l'Espace R. Jabet sur les deux événements phare de la Commune. D'autres réunions d'informations et de travail suivront pour le déploiement des projets d'animations.

Questions diverses

- Réflexion sur la fusion des trois communautés de communes (La Haye-du-Puits, Périers et Lessay) et sur les routes communautaires
- Le jeudi 18 février, il y a eu la pose de fascines (garnissage avec des branchages) au pied des dunes avec une équipe de bénévoles et l'assistance du SYMEL

- Charrière des délabres : les propriétaires du terrain bordé d'un fossé côté est souhaitent procéder au busage de ce fossé sur toute sa longueur. Compte tenu des éléments en notre possession et sous réserve d'une étude d'impact accompagnée d'un descriptif technique à établir, les conseillers municipaux n'adhèrent pas à cet aménagement à l'unanimité par 9 voix contre, pour l'instant
- Monsieur le Maire s'est rendu au forum de la sécurité routière. Il présente un compte-rendu au conseil municipal
- Des panneaux publicitaires seront posés sur la Commune dans le cadre de la Foire aux bulots de Pirou
- Monsieur le Maire rappelle que le centre de char à voile de Bretteville-sur-Ay recherche un moniteur
- Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible de regrouper des commandes de poubelles individuelles/composteurs et qu'il faut s'inscrire en Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.